

Convention de Partenariat

**Pour le développement d'actions communes
en faveur de l'emploi
en LANGUEDOC ROUSSILLON**

entre

LA Marine Nationale représentée par **Monsieur le Capitaine de Vaisseau Joël RENAUD**,
commandant le **Service d'Information sur les Carrières de la Marine**.

et

L'Association Régionale des Présidents de Missions Locales (ARML) et PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) du Languedoc-Roussillon,
représentée par son **Président, Monsieur Jean-Paul DUPRE**

LA MARINE NATIONALE

La Marine nationale intervient sur toutes les mers du globe. Elle compte 120 bâtiments de surface, 10 sous-marins, 190 aéronefs et 14 formations de fusiliers marins et commandos.

55 000 militaires et civils oeuvrent au bon fonctionnement et à l'optimisation de l'accomplissement des missions qui lui incombent.

Avec un effectif de 45 000 militaires, la Marine est aujourd'hui une armée constituée en grande majorité de spécialistes recrutés pour leurs compétences acquises ou potentielles.

Pour assurer pleinement ses diverses responsabilités tant nationales qu'internationales, la Marine doit veiller à la modernisation permanente de ses structures et donc s'adapter constamment aux nouvelles technologies tant au niveau des matériels que du personnel.

Pour y parvenir, la Marine a besoin de renouveler chaque année une partie de son personnel afin de garder une moyenne d'âge jeune (31 ans), gage du maintien des capacités opérationnelles de l'institution.

Ainsi elle propose, chaque année, près de 4000 emplois dans plus de 35 métiers différents à des jeunes de 17 à 30 ans sans qualification jusqu'à des titulaires d'un Bac + 5.

L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales et PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) du Languedoc-Roussillon se sont constituées en «Association Régionale des Présidents de Missions Locales et PAIO du Languedoc-Roussillon» qui a pour objet :

- d'être un lieu d'échanges, de réflexions, d'innovation,
- de constituer et de développer un réseau régional structuré,
- d'apparaître comme interlocuteur identifiable et facilement accessible pour les acteurs et partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux et pouvoir être représentée dans différentes instances,
- de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales d'insertion des jeunes,
- de pouvoir engager toute action spécifique nécessaire dans ce cadre et d'en rechercher les moyens de réalisation,
- de pouvoir être un lieu de ressources qui puisse rapidement en assurer la communication à ses membres,

Les Missions Locales et PAIO

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et les PAIO se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat de coordonner localement leurs interventions au service des jeunes en quête d'un emploi pérenne. Elles constituent aujourd'hui un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes. Confortées par l'intégration de leurs missions dans le code du travail et dans leur action au sein du service public de l'emploi, les missions locales et PAIO sont chargées de l'accompagnement des jeunes dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale. Elles ont notamment en charge de proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification et doivent s'appuyer pour cela sur les dispositifs mis en place par l'Etat, la Région, les départements et les communes, chacun en fonction des compétences définies par la loi.

Elles luttent contre l'exclusion et l'isolement, notamment, en milieu rural.

Elles mènent des actions en faveur des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les Missions Locales et PAIO inscrivent pleinement leur action sur des territoires (bassin d'emploi, bassin de vie, politique de la ville) mais aussi dans la mise en place des pays ou des agglomérations.

En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits communs, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Avec la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale le réseau des Missions Locales et PAIO est reconnu comme organisme concourant au service public de l'emploi.

Opérateurs exclusifs de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du programme CIVIS, les Missions Locales et PAIO doivent accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi durables en cinq ans.

Depuis le 21 avril 2006, date de promulgation de la loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise, toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle bénéficie à sa demande d'un accompagnement personnalisé sous la forme d'un « contrat d'insertion dans la vie sociale » CIVIS, conclu avec l'Etat. Cet accompagnement personnalisé est assuré au sein des Missions Locales et PAIO par un conseiller qui établit avec le bénéficiaire du contrat, dans un délai de trois mois, un parcours d'accès à la vie active.

Le réseau des Missions Locales en Languedoc-Roussillon est composé aujourd'hui de 18 structures, réparties sur l'ensemble de la région.

Les Missions Locales accueillent tous les jeunes de la région de 16 à 26 ans en quête d'insertion dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, de la culture et des loisirs. En 2005, 20.726 jeunes ont été accueillis pour la première fois et 47.204 ont été suivis régulièrement tout au long de l'année par les 385 professionnels de notre réseau.

L'Association Régionale des Présidents de Missions Locales et PAIO du Languedoc-Roussillon (ARML) a pour objectif de structurer ce réseau au travers d'une Animation Régionale.

-- Les enjeux --

Pour la Marine Nationale

- Réussir ses recrutements, garantir la couverture de besoins couvrant une grande diversité de métiers.
- Faire davantage connaître les métiers de la Marine Nationale et les perspectives de carrière qu'elle offre auprès d'un public de jeunes demandeurs d'emploi de 17 à 25 ans avec ou sans diplôme.

Pour l'ARML

- Développer le recrutement des jeunes accompagnés par les Missions Locales au sein de la Marine Nationale.

- Informer et sensibiliser les équipes des Missions Locales aux besoins de recrutement de la Marine Nationale en faveur des jeunes peu ou pas qualifiés.
- Communiquer sur l'offre de services des Missions Locales en direction des recruteurs de la Marine Nationale.

-- Les actions et les engagements --

1. Développer un partenariat efficace

La Marine Nationale s'engage à :

- Sensibiliser et informer les équipes des Missions Locales sur les filières et les métiers de la Marine Nationale qui offrent des perspectives de recrutement.

Il s'agit de faire acquérir aux équipes des connaissances actualisées portant sur le fonctionnement de la Marine Nationale, les filières de recrutement, les métiers, aux fins de les utiliser dans leur activité de conseil, de construction du projet professionnel et d'accompagnement des parcours des jeunes.

Les Missions Locales s'engagent à :

- Mettre à disposition des équipes techniques la documentation et les outils mis à disposition par la Marine Nationale favorisant une meilleure connaissance des métiers et filières.

2. Mener à bien des opérations de recrutements

La Marine Nationale s'engage à :

- Désigner un correspondant recruteur en charge d'élaborer avec la Mission Locale concernée le processus de recrutement.
- Transmettre tous ses besoins en recrutement annuel pour lesquels elle sollicite l'appui des Missions Locales et leur remettre ou réactualiser les descriptifs des postes à pourvoir et des profils recherchés.
- Assurer une information téléphonique permanente accessible aux conseillers des Missions locales, dont le contact est le référent désigné au sein du BICM de Béziers.
- Assurer dans les meilleurs délais le suivi des candidatures transmises :
 - examiner les candidatures proposées,
 - apporter une réponse aux candidats présentés,
 - informer les Missions Locales des décisions prises.

- Communiquer à chaque fois que possible auprès des demandeurs d'emploi, sur la Marine Nationale, ses métiers et ses opportunités d'emploi lors de forums ou journées de l'emploi organisées par les Missions Locales.

L'ARML s'engage à :

- Désigner un correspondant régional chargé d'organiser les relations entre les Missions Locales et les correspondants recruteurs de la Marine Nationale, de suivre et de coordonner les opérations de recrutement mises en œuvre sur le terrain, en la personne de son Animateur Régional.
- Assurer un suivi régional quantitatif et qualitatif des opérations de recrutement mises en œuvre au niveau régional.

Les Missions Locales s'engagent à :

- Mobiliser les partenaires et dispositifs utiles au processus de recrutement.
- Effectuer une présélection des candidatures tenant compte à la fois des niveaux de diplômes et des compétences requises selon les métiers.
- Eclairer les candidats sur les conditions d'exercice des métiers proposés.
- Préparer les candidats aux postures et conduites à tenir lorsque l'on est engagé dans un processus de recrutement.
- Mettre en œuvre, si nécessaire et en amont du processus de sélection, une réactualisation des connaissances scolaires fondamentales (compréhension verbale, maîtrise des opérations numériques, ...) et une préparation aux entretiens.
- Informer et accompagner les candidats dans les différentes étapes du processus de sélection de la Marine Nationale.
- Instaurer un système de fiche navette avec le BICM de Béziers afin de faciliter le suivi des candidats.

Pour ce faire les deux parties s'engagent à mettre en œuvre annuellement une journée d'information et de partage associant des conseillers des missions locales et des recruteurs de la Marine Nationale afin de faciliter les coopérations futures notamment en prévision des recrutements de la Marine Nationale.

Les deux parties s'engagent à organiser dans les Missions Locales des séances d'information au profit des conseillers.

3. Lutter contre les discriminations et pour le rééquilibrage entre les territoires

La Marine Nationale s'engage à :

- Dès lors qu'ils ont un profil correspondant à ses besoins, examiner la candidature des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, notamment ceux résidant dans des zones urbaines sensibles et les territoires ruraux.

Les Missions Locales s'engagent à :

- Faire connaître aux jeunes suivis les métiers de la Marine Nationale et les postes disponibles correspondants à leurs profils, notamment ceux rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et ceux résidant dans des zones urbaines sensibles et les territoires ruraux.

-- Durée de l'accord --

Le présent accord est conclu pour une durée de trois années à compter de la date de sa signature.

-- Suivi de l'accord --

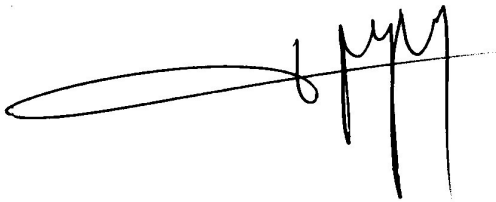
Un groupe de suivi associant un représentant de l'ARML Languedoc-Rousillon, un représentant de la Marine Nationale se réunira autant que de besoin.

Ce groupe de suivi produira au dernier trimestre de chaque année un bilan de mise en œuvre de cette convention afin d'étudier les modalités d'évolution du partenariat.

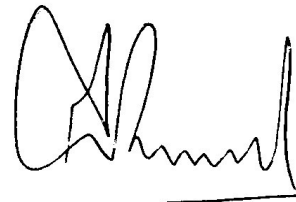
Fait à Limoux le 8 février 2007 en deux exemplaires

Le Président de l'Association Régionale
des Présidents de Missions locales et
PAIO du Languedoc-Roussillon

Monsieur Jean-Paul DUPRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several vertical strokes of varying heights, representing the name Jean-Paul Dupre.

Le Capitaine de Vaisseau Joël RENAUD
commandant le Service d'Information sur
les Carrières de la Marine

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a horizontal line at the end, representing the name Joël Renaud.